

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

ARRÊTE n° 174 / 2025

OBJET :

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION A L'OCCASION DE TRAVAUX

Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux prévus au programme voirie 2025 sur la VC44 et VC45 (Route de Moyenmont),

ARRETE:

ARTICLE 1° - Le vendredi 29 août 2025, la circulation de tous véhicules sera neutralisée sur la Route de Moyenmont (VC44 et VC45) de l'intersection avec la RD20 à l'intersection avec la Route de la Grande Côte (VC6).

L'accès des véhicules de secours et du SICOVAD sera maintenu autant que possible.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise S.T.P.I. en charge des travaux.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

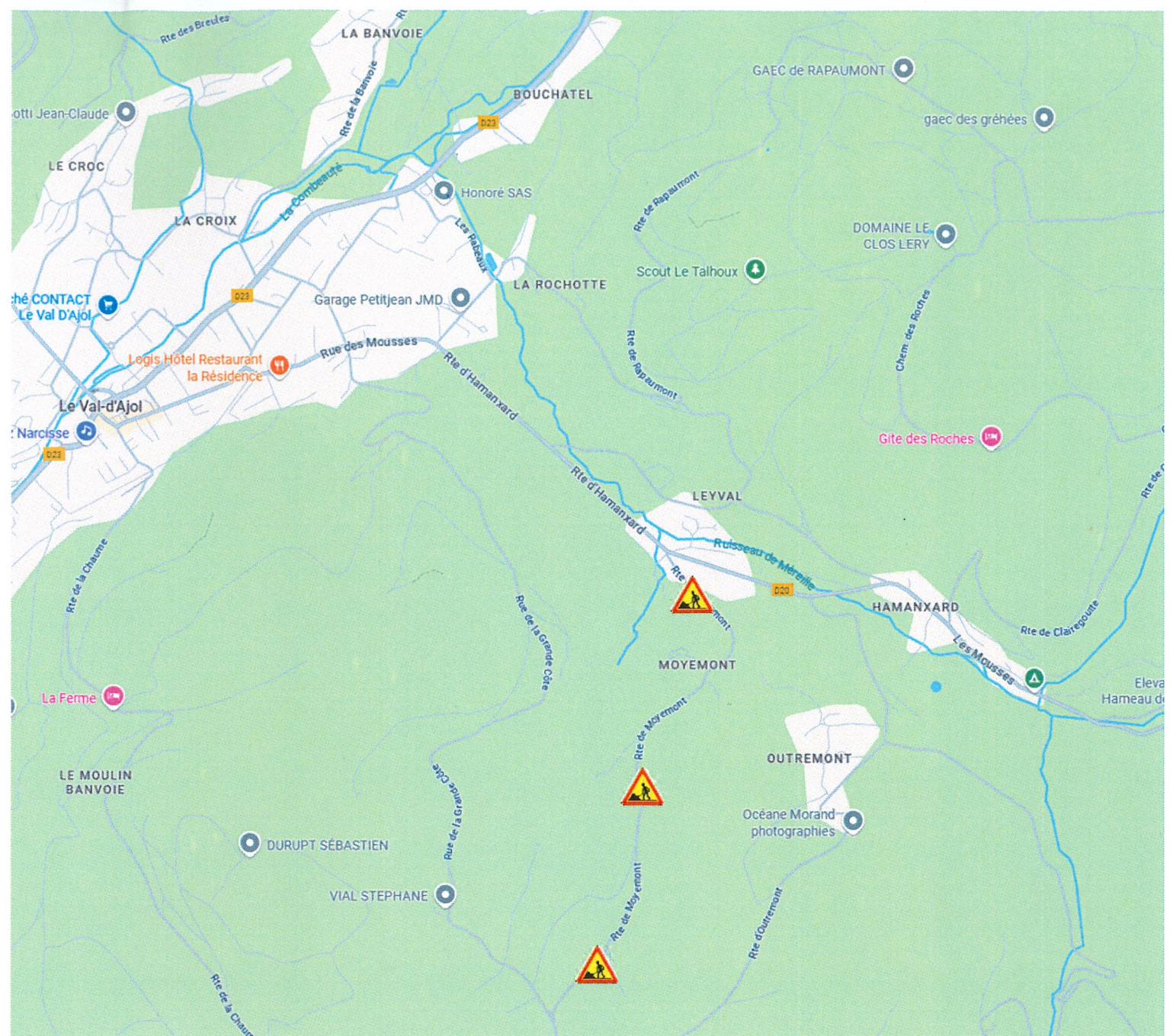
- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD.

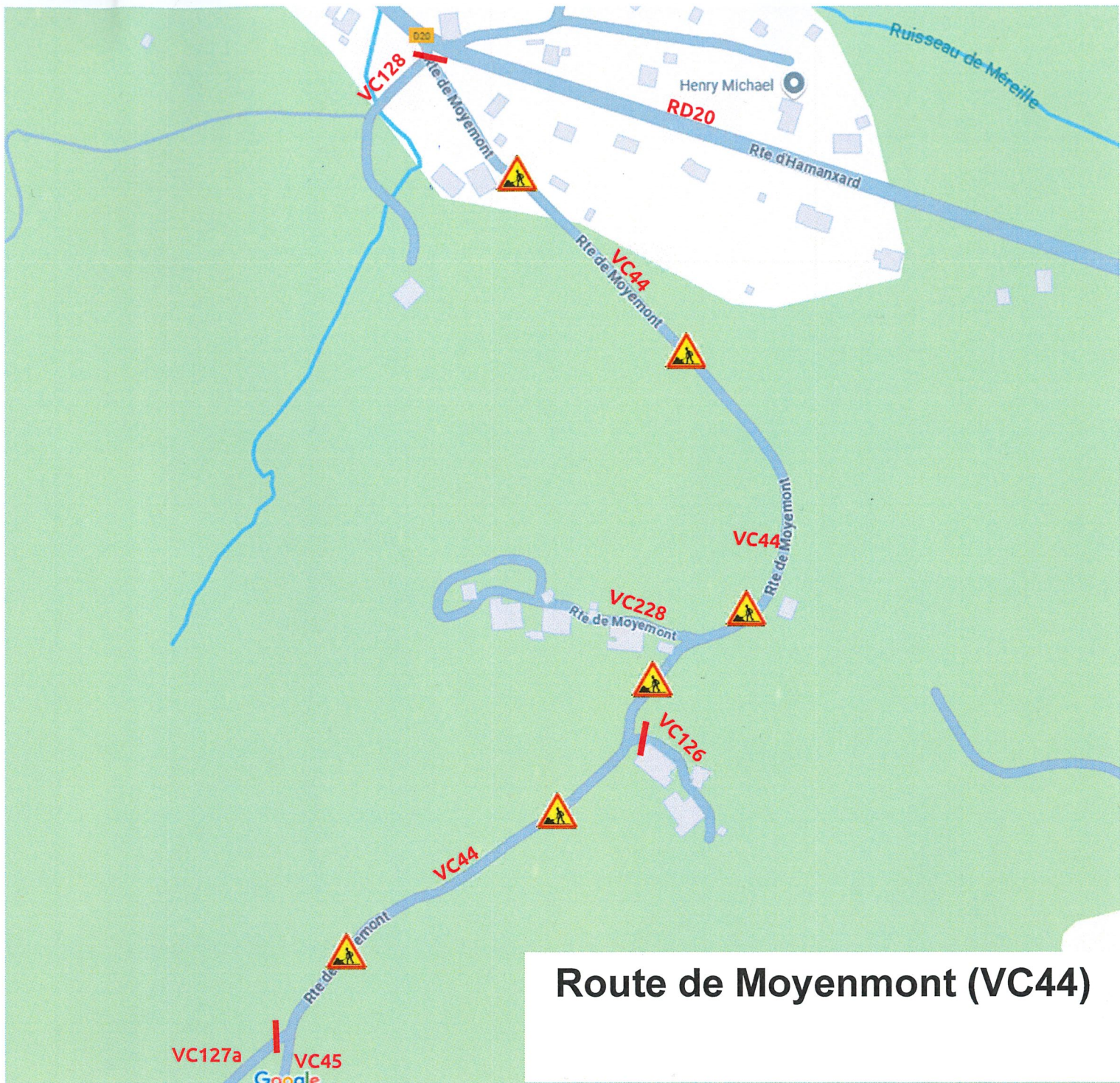
LE VAL-D'AJOL, le 29 / 08 / 2025



Le Maire,

Thomas VINCENT





Route de Moyemont (VC44)

Route de Moyenmont (VC45)

